

DEC212595DR02

Décision portant nomination de M. Erwann Caillieux aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure (IBENS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure et nommant M. Pierre Paoletti en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8197 en date du 26/03/2019 ;

Considérant que M. Erwann Caillieux a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris-Centre du CNRS du 18/05/2021 au 20/05/2021 et du 15/06/2021 au 17/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Erwann Caillieux, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8197 intitulée Institut de biologie de l'Ecole Normale Supérieure à compter du 18/06/2021.

M. Erwann Caillieux exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwann Caillieux est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/07/2021

Le directeur de l'unité
Pierre Paoletti

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa de la déléguée régionale Paris 6/Paris 12 de l'Inserm
Camille Chaudonneret

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard